

Botaurus stellaris



© Christophe Egretreau LPO



© Francis Olivereau

Description de l'espèce

Héron trapu de couleur brun chamois, son cou est épais, souvent rétracté dans les épaules. Son bec est jaune et court en forme de poignard. Ses pattes sont courtes de couleur jaune-verdâtre.

Il n'y a pas de différence de plumage entre le mâle et la femelle. Espèce mimétique au sol, on l'observe à de rares occasions en vol. Sa silhouette ramassée fait d'abord penser à un rapace (buse ou hibou). Ses longs doigts et son vol rapide permettent de le différencier.

Cet oiseau est sédentaire, il quitte sa roselière lors des hivers rigoureux.

Observation

Espèce très discrète, on contacte sa présence uniquement grâce aux chants nuptiaux des mâles en mars. Un cri faisant penser à une corne de brume trahit sa présence à la tombée de la nuit.

Son chant peut porter jusqu'à 5 km lors des nuits calmes.

On peut également l'observer en vol se déplaçant d'une roselière à l'autre.

Distribution et effectifs

Le Butor étoilé est en nette régression suite à la disparition de ses habitats (de 20 à 50 % suivant les régions).

La population européenne est de 20 000 à 42 000 couples, en France, elle se compose uniquement de 400 couples.

En région Centre, deux zones humides composées de grandes roselières accueillent l'espèce, il s'agit de la Brenne (30 couples) et de la Sologne (2 à 6 couples).

Habitats et mesures de gestion favorables à l'espèce

Le Butor étoilé est totalement inféodé aux grandes roselières où il établit son nid sur des plate-formes de roseaux ou de carex.

Cet oiseau est très sensible au dérangement. Il faut donc lui consacrer des zones de tranquillité, notamment aux périodes sensibles de février à fin juillet au moins.

La gestion des niveaux d'eau est également un facteur important de maintien de l'espèce dans son habitat.

D'une manière générale, la protection, la gestion et l'extension des roselières figurent parmi les préoccupations essentielles pour assurer la survie de l'espèce.

On notera pour cette espèce, la mise en place d'un programme d'étude et de protection européen (LIFE nature) qui a pour objectif de protéger et de restaurer les habitats ainsi que de posséder une meilleure connaissance des effectifs et de leurs exigences.